
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion restreinte du 4 juillet 2017

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

MONTESSON US

Mail du 1er juillet 2017.

Tournoi U17 du 02.09.2017.

NON HOMOLOGUE

Merci de bien vouloir envoyer le règlement du tournoi.